

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 23 février 2018

à 20 heures

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame VOILLIOT Bernadette, Maire.

**Etaient présents** : VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, AUGENDRE Daniel, CLEMENT Adeline, VANNIER Eric, CYRILLE Frédéric, CLEMENT Céline, POUPON Jean Michel et VIGNERON Chantal

**Etait absent excusé** : BERGER Antoine

**Etait absente** : ANDRIOT Fabienne.

En préliminaire, Mme le Maire informe l'assemblée sur la couverture numérique. Cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan (CCBLM) qui elle-même l'a transférée à Nièvre Numérique. A ce titre, il n'y aura pas de coût à supporter par la commune pour l'implantation d'une antenne afin d'améliorer la couverture des zones blanches ou mal couvertes.

Concernant la téléphonie mobile, nous prendrons contact avec Orange qui propose des solutions d'amélioration de la réception dans les bâtiments et avec SFR qui propose le déploiement d'une solution d'amélioration de la couverture dans les 36 mois.

## **I. ISOLATION THERMIQUE LOGEMENT DE LA POSTE**

La vétusté des menuiseries dans le logement de la poste nous a guidés dans l'élaboration d'un devis pour le remplacement de la totalité d'entre elles.

Il s'agit en outre de participer à la réduction des gaz à effet de serre sur la planète en appliquant les nouvelles normes énergétiques encouragées et aidées.

Le coût des travaux s'élève à 8 261.14 € HT.

Le conseil municipal demande à bénéficier de la DETR sur l'exercice 2018 et valide le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
Coût des travaux	8 261.14	DETR	4 956.68
		Autofinancement	3 304.46

Le conseil municipal charge Mme le Maire du suivi et de la bonne exécution de ce dossier.

## **II. DEFINITION DES INVESTISSEMENTS 2018**

Il est décidé de réaliser les travaux suivants sur le budget 2018 :

- Couvertures des garages communaux sans subvention, reportées depuis 2 ans : coût 14 650.20 € ;
- Poursuite des travaux d'aménagement de l'étang en bordure de la RD 227 : dépenses = 85 500 € / recettes = 56 143.50 €. Toutefois, ceux-ci ne pourront pas démarrer tant que la fuite existante ne sera pas colmatée ;
- Isolation thermique école et salle des fêtes : dépenses = 26 658.66 € / recettes = 22 553.87 € ;
- Isolation thermique du logement de la poste : dépenses = 9 222.32 € / recettes escomptées = 4 956.68 € ;
- Installation 8 bornes incendie : dépenses = 14 880 € / recettes escomptées = 7 440 €. Avant réalisation de ces travaux, il faudra s'assurer du débit nécessaire sans quoi, ils ne pourront être exécutés ou que partiellement ;
- Atelier d'arts : dépenses = 13 898.54 € / recettes = 5 790 € ;
- Adressage : coût estimé à 10 000 € ;
- Acquisition de piquets de chantier pour 324 € et de 2 décors de Noël pour harmoniser l'ensemble du bourg.

A noter, que les travaux de voirie ne seront pas inscrits en section d'investissement mais en fonctionnement suite au transfert à la communauté de communes. Cette dernière nous versera en contrepartie une attribution de compensation.

## **III. FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DES FETES**

Devant certains abus, il est envisagé de modifier le contrat de location de la salle des fêtes en précisant les modalités de prise et restitution des clés de la salle des fêtes de la façon suivante :

« Le prix de la location de la salle des fêtes s'entend de la date de prise des clefs à la date de leur restitution précisées dans le contrat.

Toute prise antérieure ou remise postérieure donnera lieu à facturation par journée supplémentaire ».

Cette rédaction est validée par les membres en présence.

#### IV. RADIO FDL

Le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté a supprimé les subventions en direction des radios locales. L'Etat quant à lui les diminue. Il est décidé de reporter notre décision à un prochain conseil en attendant de l'intervention de Patrice JOLY au Sénat et du rendez-vous avec Monsieur le Député, Patrice PERROT.

#### V. QUESTIONS DIVERSES

##### ☞ Surveillance de la qualité de l'air intérieur

Obligation est faite à tous les exploitants d'établissements publics de type « ECOLES ELEMENTAIRES » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de procéder à la surveillance de la qualité de l'air intérieur.

Compte tenu de nos obligations à savoir repérage des aérations en place et identification des produits utilisés, le conseil propose de le réaliser en interne.

A ce jour, aucune mesure n'est obligatoire.

##### ☞ Pompe de relèvement d'assainissement

Il est préconisé l'installation d'une 2<sup>e</sup> pompe afin de limiter l'usure de la 1<sup>ère</sup> et d'assurer le fonctionnement en cas de panne de celle-ci

Coût comprenant la fourniture, la mise en place, le raccordement hydraulique et électrique ainsi que la mise en service : 1 260 € TTC.

Le conseil valide ce devis.

##### ☞ Maison de services au public (MSaP)

La délibération du conseil en date du 08 décembre 2017 validant le transfert de la compétence « MSaP » à la CCBLM doit être réitérée car prise en amont du conseil communautaire.

##### ☞ Buffet républicain

L'organisation du buffet républicain a été évoquée afin de connaître les disponibilités de chacun et statuer sur le choix d'une animation.

##### ☞ Dénomination de l'école

Suite aux commémorations du centenaire de la Grande Guerre et à un vœu du conseil d'école du regroupement pédagogique, il a été évoqué la possibilité de dénommer l'école de MILLAY « Ecole Yvonne MOREAU » et l'école de CHIDDES « Ecole Paul SARETTE » afin de rendre hommage à ces deux résistants de la seconde guerre mondiale.

Pour ce qui concerne l'école de CHIDDES, nous sommes en attente de l'accord des familles à l'issue duquel nous pensons organiser une cérémonie d'inauguration en septembre au moment des cérémonies du Maquis Louis.

Cela reste à confirmer.

##### ☞ Constats de voirie

Après le passage de l'agent communal, il a été constaté plusieurs points :

- Problème d'écoulement d'eau sur la route à La Verchère. Ce point sera étudié sur place afin de trouver une solution.
- Problème d'écoulement d'eau sur la route aux Tanielles. Une buse devra être installée en face de chaque entrée des parcelles ZO 41 et ZO 136 avec raccordement au fossé. Les propriétaires en seront informés.
- Un fossé à faire à La Croix des Gouttes
- Un bouchon d'aqueduc est à remplacer au Champfourmier.

##### ☞ Laï Gimbeurtée

Laï Gimbeurtée fête ses 20 ans d'existence et organise le 08 juillet une réception à grande échelle. L'installation d'un chapiteau sera nécessaire et l'autorisation est donnée au Président de l'installer sur la place de la Mairie.

Le conseil municipal propose d'accorder la gratuité de la salle des fêtes et 500 € de subvention.

##### ☞ Quelques informations

- Un état des lieux de la desserte forestière nous a été proposé gratuitement afin de recenser les futurs besoins. Notre accord a été donné.
- Le chantier d'insertion interviendra sur le site du Montcharlet pour le nettoyer.

La séance est levée à 22 h 20.



Adeline CLEMENT,  
Secrétaire de séance,

Affiché le 27 février 2018